

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 18 octobre 2022**

**Délibération n° 60- 2022 relative à la détermination des opérations fléchées**

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la détermination suivante des recettes fléchées :

- financement sur fonds européens, ANR et PIA quel que soit le montant du projet ;
- financement extérieur destiné à une dépense prédéfinie s'exécutant sur plusieurs années ;
- tout autre financement supérieur à 300 000 euros.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21
Majorité absolue	19	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

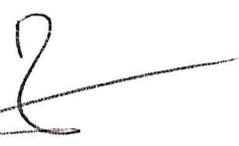
Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



  
Le vice-président du conseil d'administration  
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Note

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 27/09/22

Document mis en ligne le : 27/09/22